

France, et rédigé par M. Victor Emion, officier d'académie, à l'article 3693, l'appréciation suivante savoir :

“ L'ASSOCIATION DES RÉGISTRATEURS CANADIENS
“ ET LES CONSERVATEURS DES HYPOTHÈQUES
“ EN FRANCE.

“ Nous avons reçu de M. Auger, secrétaire de
“ l'Association des Régistrateurs de Québec, la lettre
“ suivante :

“ Montréal (Canada), 2 avril 1886.

“ MONSIEUR,

“ Citoyen de la Nouvelle-France et confrère au
“ titre de conservateur des hypothèques, dans la
“ province de Québec, le boulevard de la nationalité
“ canadienne-française en Amérique, tels sont
“ les titres qui, j'espère, m'attireront vos sympathies
“ et scelleront notre franche amitié à l'avenir.

“ Nous, Canadiens-Français, nous éprouvons
“ toujours tant de charmes au souvenir des gloires
“ de la mère patrie que nous nous sentons à l'aise
“ chez vous, nonobstant la distance qui nous
“ sépare ; car nous n'avons jamais répudié nos
“ droits au foyer maternel.

“ Permettez-moi donc, monsieur le rédacteur
“ de vous dire tout d'abord combien l'Association
“ des Régistrateurs de la province de Québec se sent
“ honorée de la confiance que son secrétaire es-
“ compte déjà, et par avance, en faisant votre
“ connaissance.

“ Les conservateurs des hypothèques, qualifiés
“ légalement dans la province de Québec, sous le
“ titre de *Régistrateurs*, se sont formés dès 1881 en
“ association, dans un but philanthropique et de
“ protection mutuelle, et surtout, en vue d'études
“ légales sérieuses. Cette association naissante ne